



Suppression prime

Par cornie

Bonjour,

Suite au fortes chaleurs de ces derniers jours, notre entreprise n a pas voulu aménager les horaires.allany
T meme jusqu'à obliger(légère pression hiérarchique...) mon collègue a travailler dans des engins sans clim tout l après midi. Ce dernier a fait un malaise et fini aux urgences. Le lendemain, on lui demande à nouveau de recommencer. Il refusé et posé son droit de retrait (pour info la température monte a plus de 50° dans les engins). J ai également plus de 35 dans mon bureau pas de frigo pour boisson fraîche ou autre.

Et ce matin en touchant notre paie, oh surprise ils nous "punissent" en supprimant 80 % de notre prime de congés (à mon collègue et moi meme).

Du moins c est ce qu ils ont dit à mon responsable apparemment.

J ai demandé une justification à cet oubli de prime et refus de tous de répondre à mes mails

Ont ils t le droit?

Ma convention collective est industrie et du commerce de la récupération idcc 637.

Je n' ai pas l impression qu ils peuvnt. Une autre prime oui mais pas celle liée à la cc?

Merci de vos reponses